

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 07 mai 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Était absente et représentée : Mme Catherine MOUTEL a donné pouvoir à M Sébastien KOSLOFF.

Était absent et excusé : M Jean-Marie MAHIEU.

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 12 Nbre de votants : 13

Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER-MENANTEAU.

N° 20250513 - 01 - OBJET : CLASSEMENT DE LA PARCELLE AB 73, NOUVELLEMENT AB 535, DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose que le bien communal situé 3 route de Sept Vents à usage d'habitation, cadastré section AB numéro 73 nouvellement section AB numéro 535, par suite d'une division cadastrale, a fait l'objet d'une promesse de vente en date du 25 avril 2025.

Afin de réitérer l'acte authentique de vente, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- procéder au déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section AB numéro 73 nouvellement section AB numéro 535,
- autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la vente dudit bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix « pour », 0 voix « contre », et 0 « abstention », :

- **autorise** le déclassement de la parcelle nouvellement cadastrée AB 535 du domaine public de la commune,
- **confirme** que la parcelle nouvellement cadastrée section AB numéro 535 fera partie du domaine privé de la commune à l'issue de la présente délibération,
- **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions dans ce sens et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 22 mai 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,

Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU

